



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de

Saint-Michel-des-Saints

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
SÉBASTIEN GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL de la susdite municipalité

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de la séance régulière du 20 mars 2023, qui aura lieu à la salle Joseph-Moïse Bellerose située au 140 rue Saint-Jacques, à compter de 19 h, devra statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 3451, chemin Saint-Ignace Nord (matricule 8175-15-0112). La demande concerne la relocalisation du bâtiment principal, faisant en sorte que le garage se retrouve en court avant, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Michel-des-Saints ce 23^e jour de février deux mille vingt-trois (2023)


Sébastien Gariépy,
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussigné, résidant à **Saint-Michel-des-Saints**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre **13 h et 16 h 30, le 23^e jour de février deux mille vingt-trois (2023)**.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce **23^e jour de février deux mille vingt-trois (2023)**.


Sébastien Gariépy,
Directeur général et greffier-trésorier